

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 octobre 2016

EGALITÉ RÉELLE OUTRE-MER - (N° 4064)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 332

présenté par
Mme Bello

à l'amendement n° 16 de M. Nilor

ARTICLE 4

Compléter l'alinéa 4 par les mots :

« , d'activités de recherche, de développement et d'innovation »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans la quête de nouveaux vecteurs de croissance, la Recherche, Développement et innovation a une place fondamentale. Or les moyens qui lui sont consacrés dans les Outre-mer sont nettement en-deçà des moyennes nationales.

Pourtant ces territoires disposent de potentialités naturelles (biodiversité, énergies renouvelables, ressources maritimes...) qui justifient l'émergence d'un environnement propice aux développements des activités de R&D.